

*La Maison-Dieu*, 117, 1974, 136-153.

Jean-Claude SAGNE, o.p.

## LE PROCÈS DE L'AVEU

**C**HRÉTIENS *au feu de la psychanalyse*, c'est derrière ce titre accrocheur que Jacques Durandeaux lance entre autres essais une critique impitoyable de l'aveu des péchés dans la pratique traditionnelle du sacrement de pénitence<sup>1</sup>. Une soixantaine de pages alertes et brillantes posent le problème de l'aveu de manière aiguë, à moins même qu'il ne s'agisse d'une liquidation drastique. Pour avoir dénoncé avec pertinence et fermeté les risques de l'aveu, quand il vient à s'inscrire dans une structure de personnalité névrotique (surtout obsessionnelle) ou perverse, l'auteur procède à un réquisitoire implacable, qui veut clore le procès de l'aveu par un bannissement sans appel.

Etrange, certes, cette intervention au nom de la psychanalyse, où le patient serait bouté dehors pour la raison qu'il a des problèmes sérieux et que son cas est trop grave pour qu'on lui donne

---

\* Dans cet article, l'auteur utilise un triple système de références : — des notes, en général de contenu, qui viennent en bas de pages, — des indications de pages données dans le cours du texte, qui se rapportent à l'ouvrage cité immédiatement avant, — enfin des références, entre parenthèses dans le texte avec le nom d'auteur, l'année, et la page, qui renvoient aux « Indications bibliographiques » imprimées en fin d'article. (N.D.L.R.)

1. J. DURANDEAUX, *Chrétiens au feu de la psychanalyse*, Paris : Gallimard (coll. « Voies ouvertes »), 1972, 239 p.

avec du temps la chance de se restructurer selon une identité rechoisie ! Quel est donc cet usage de la psychanalyse qui l'assimile à une lumière aveuglante de vérité ou à un feu purificateur et justicier ? Il nous semble plutôt que l'expérience de la cure analytique révèle le respect et la patience de l'analyste à l'égard de l'homme à qui il ouvre, par son écoute discrète et compréhensive, le champ de la parole libératrice. L'intervention de l'analyste n'est jamais une sentence d'exclusion : elle met seulement à jour ce que le patient s'efforce de clarifier par son propre travail avec lui-même et sur lui-même.

Dans la lente élaboration des désirs inconscients, le contact avec la réalité est finalement toujours rassurant et bénéfique, même s'il passe par des chocs et des crises. La forme actuelle du sacrement de pénitence subit une désaffection trop générale et trop profonde pour que l'essai de J. Durandeaux puisse vraiment alourdir le dossier d'une cause en fait déjà entendue. Il est trop clair que l'aveu des péchés ne va plus de soi, pas plus que le style accoutumé de la confession privée. En s'en prenant avec véhémence à une pratique sacramentelle déjà dépouillée de signification dans la mentalité ambiante, l'auteur nous donne peut-être une chance de ressaisir cette pratique avec plus de vérité dans sa structure et son sens. Nous lui savons gré de nous induire à frayer cette route.

Nous nous proposons de faire droit à la critique de l'aveu par J. Durandeaux en en exposant les arguments, quitte à en faire apparaître immédiatement les limites. Nous élargirons ensuite le débat en recourant à l'œuvre d'un autre analyste, T. Reik, qui a traité du même thème à une époque antérieure et dans une tout autre ligne d'inspiration<sup>2</sup>. Puis nous nous permettrons à notre tour d'extrapoler en esquissant la signification éthique de l'aveu comme acte de parole et acte de la liberté, en nous appuyant surtout sur des textes de P. Ricœur.

---

2. T. REIK, *Le besoin d'avouer*. Psychanalyse du crime et du châtement, Paris : Payot, 1973. — Nous prenons appui sur la deuxième partie : « La compulsion de l'aveu » (1925), pp. 161-305.

## 1. LA MISE EN ACCUSATION DE L'AVEU

Le réquisitoire de J. Durandeaux peut se ramener à une interprétation de l'aveu des péchés comme *la contrainte de tout dire en matière de faute sexuelle*. L'aveu, ainsi entendu, risque de s'inscrire dans une structure psychopathologique de personnalité névrotique ou perverse, qui trouvera à s'y entretenir et à s'y rigidifier. Cette présentation demande évidemment à être reprise en détail et explicitée, puis déjà discutée.

### 1.1. L'aveu comme contrainte

#### 1.1.1. *L'aveu est extorqué par un pouvoir répressif*

L'aveu est ici épinglé comme ce par quoi on devient le « vassal » d'un autre (1972, p. 25) ou ce par quoi on est désigné à la vindicte de quelqu'un. L'aveu est une conduite de dépendance et de dépréciation de soi. Il crée un lien de sujétion. Il a partie liée avec la contrainte de ceux qui exercent une domination basée sur un rapport de forces. L'aveu est donc la conduite d'un homme dominé, amené malgré lui à subir, voire interioriser, la critique d'un plus puissant que lui. C'est la parole que le vainqueur de tous les temps extorque au vaincu, dont il fait le procès. L'aveu concourt à la légitimation que revendique habituellement la violence sociale pour dissimuler sa véritable nature.

#### 1.1.2. *L'interprétation persécutive de l'influence sociale*

Cette analyse de l'aveu est trop centrée, à notre avis, sur celui qui entend l'aveu et *désire* l'entendre, le confesseur-policier, et pas assez sur le pénitent qui formule dans l'aveu un processus affectif complexe, sous-tendant une démarche existentielle. C'est l'aveu tel que le vit celui qui le reçoit, voire le réclame, bien plus que l'aveu comme acte de celui qui avoue ou qui fait un aveu, peut-être même qui se fait exister par son aveu. Cette dérive décente déjà l'aveu de son lieu réel, qui est le sujet, l'homme posant l'acte d'avouer.

Au surplus, l'aveu n'est habituellement pas purement imposé

du dehors par voie de contrainte, malgré que des interrogatoires policiers en aient donné maint exemple déplorable. L'existence d'abus qui dénaturent l'aveu ne doit pas autoriser à méconnaître la pression du désir chez celui qui avoue. L'aveu n'est éventuellement l'enjeu d'un chantage ou d'une violence que parce qu'il répond déjà à un besoin du sujet. Même s'il a été précédé d'un questionnement ou d'une accusation par autrui, l'aveu exprime une demande adressée par le sujet à autrui et à la société afin de se réconcilier avec les autres et, par là, avec soi. L'influence de la société dans l'aveu n'est pas d'ordinaire réductible à une pure menace d'intimidation aliénante : elle induit normalement une démarche grâce à laquelle le sujet se constitue comme homme et recouvre une identité dans un réseau de mutuelle reconnaissance.

L'essai que nous commentons relève trop d'une perception spontanée et spontanéiste qui appréhende l'action de la société sur l'individu comme une emprise persécutrice. Cette réaction première, typique d'une époque de crise culturelle, prouve qu'un discours d'inspiration psychanalytique reste situé dans un lieu social, même s'il ne le prend pas en compte. Le dossier de l'aveu est implicitement tributaire ici d'une peur du pouvoir et de l'autorité, révoqués en doute dans le contexte d'une société incertaine de soi et insécurisante. Pour être bien compréhensible, le refuge dans une perspective purement interindividuelle ne constitue pas moins une approche réductrice et psychologisante du problème de l'aveu, qui a toujours une portée sociale. L'aveu nous a ainsi été caractérisé par la contrainte exercée ou subie. L'argument va se préciser encore par l'explicitation du contenu de cette contrainte.

## **1.2. Tout dire, la teneur de la contrainte**

### *1.2.1. Le besoin de la preuve*

La contrainte infligée dans l'aveu a une teneur spécifique qui est de faire *tout dire*. Ceci nous est expliqué à partir de quelques expériences privilégiées autant que typées. Etre sollicité instamment de tout dire, c'est la condition de l'amoureux dans ses premières amours ou le sort du suspect dans l'interrogatoire policier ou encore la position du témoin devant le tribunal. Tout

dire, c'est la réponse à ceux qui cherchent à tout prix une preuve, au sens d'une réassurance pour leur désir d'estime ou de domination. Ici et là, la relation est située sous le signe d'une problématique narcissique d'affirmation de soi et d'assujettissement de l'autre, que ce soit sur le mode de la séduction ou de l'emprise sadique.

C'est dans ce contexte qu'est abordé le traitement impartit à l'obsessionnel, quand on l'oblige à tout dire. La pathologie de l'obsessionnel a été repérée de longue date par les confesseurs sous le nom de « scrupuleux ».

L'obsessionnel s'efforce désespérément de tout dire de ses fautes et réitère implacablement un aveu aussi interminable qu'inopérant à cet égard. S'il arrive jamais à tout dire, c'est que le secret le plus fondamental est celui qui lui échappe : le secret dû au refoulement. La culpabilité affichée s'attache à des peccadilles dont l'insignifiance est outrancièrement évidente aux témoins ou confidents. Une intense culpabilité reste latente, qui est une tension entre le moi<sup>3</sup> et le surmoi<sup>4</sup>. Ce conflit intrapsychique a un objet qui est dissimulé par des défenses spécifiques, éventuellement organisées en un « cérémonial », où l'autopunition préventive laisse affleurer la jouissance interdite. C'est pour se protéger contre une culpabilité inconsciente insupportable que l'obsessionnel la déplace sur des objets substitutifs, servant d'alibi. Moyennant quoi, il décharge une intense agressivité contre son entourage et contre le confesseur, en les harcelant pour obtenir d'eux une réassurance vainement répétée.

Le scrupuleux n'éprouve de soulagement que dans l'acte de l'aveu et dans l'instant de l'aveu, d'où son besoin incoercible de ressasser son discours. Mais peut-on parler ici véritablement d'aveu ? Le scrupuleux s'attache mordicus à une conduite d'autoaccusation et d'autoagression. En adoptant une position masochique, il exerce une profonde violence sur qui l'écoute. Il essaie d'enfermer l'autre dans un cercle et de l'aliéner de toute façon. Ou bien l'autre se laisse piéger à la demande de réassurance, et il sera agressé pour n'y pas réussir. Ou bien l'autre récuse l'énu-

3. Le *moi* est ici la fonction du contrôle de la perception et de la conduite, chargée d'accueillir et de canaliser les poussées du désir.

4. Le *surmoi* est la fonction autocritique de la personnalité, sorte de police ou tribunal intériorisés par suite de l'introjection des interdits parentaux et sociaux.

mération illusoire de bricoles dénuées de vérité, et il se verra rejeté dans le rôle de bourreau persécuteur.

L'obsessionnel se sert de l'aveu même pour éviter l'angoisse de castration et la culpabilité et méconnaître son manque-à-être (p. 38). Voilà où le mène l'obligation de tout dire !

### 1.2.2. *La pastorale du scrupuleux*

Ce n'est pas la pratique du sacrement de pénitence qui rend quelqu'un obsessionnel. Certes, l'obsessionnel est induit par l'existence de l'aveu à recourir à cette relation possible, pour s'y attacher et rigidifier encore ses défenses. Mais après tout un obsessionnel peut également trouver dans la pénitence un support utile contre sa culpabilité, et de quel droit le lui refuser ? Les risques d'équivoque sont trop perceptibles pour être dirimants. Le confesseur sent bien trop l'agressivité du scrupuleux pour trouver plaisir à la situation et à sa répétition.

Le confesseur doit s'efforcer de sortir du cercle où veut l'enfermer le pénitent. Il refusera avec une fermeté sans discussion d'offrir une caution illusoire à la revendication d'innocence et de perfection. Il essaiera, ce faisant, d'éviter le rôle sadique qui lui est offert simultanément s'il écarte la demande d'estime et de confirmation narcissique. L'issue du dilemme nous paraît le rappel de la présence de Dieu, comme nous l'expliciterons à propos du cas du pervers que nous allons rapporter.

### 1.3. **Du désir de l'aveu à l'aveu du désir**

Quand on veut tout savoir, c'est en fait sur son désir que l'on questionne l'autre. Le domaine de l'aveu, c'est surtout le désir de l'autre, et c'est pourquoi il y a une forte pente à centrer l'aveu sur les diverses expressions de la sexualité. Une réalisation sexuelle n'est jamais un incident neutre et dépourvu de signification. Elle est toujours comme un élément de réalité qui désigne l'orientation du désir de l'autre. Le désir de savoir ce que vit l'autre dans ses conduites sexuelles est en fait le désir de savoir *qui l'autre désire, ou même qui d'autre l'autre désire...*

J. Durandeaux souligne avec raison l'érotisation<sup>5</sup> de ce désir

---

5. L'érotisation est l'investissement de libido généralisée dans une rela-

de savoir, qui porte sur la rencontre génitale et le plaisir. Son analyse de l'insertion de l'aveu dans une structure perverse (pp. 51-61) donne assez à penser pour que nous le reprenions ici dans ses grands traits.

### 1.3.1. *La requête d'un voyeur*

Dans l'acception psychopathologique et non éthique du terme, le pervers est celui qui sollicite ou invoque constamment la Loi pour la défier. Il ne cesse d'en parler avec art, mais ce discours intelligent et brillant veut tenir lieu d'une référence réelle à la Loi. Le pervers essaie de nouer une relation de couple avec celui qui, de par son rôle symbolique, est le porteur de la Loi, le prêtre par exemple. Le scénario pervers consiste à être vu dans une transgression de la Loi et à saisir une lueur d'admiration ou horreur, donc de désir et de complicité chez celui qui a vu la transgression. Le témoin de la Loi est alors disqualifié pour sa défaillance. Le pervers aboutira à le piéger complètement s'il obtient de l'autre qu'il garde le secret relativement à la transgression pratiquée et désormais partagée. J. Clavreul tient ce secret pour l'essentiel du lien dans le couple pervers<sup>6</sup>. Ce secret a pour fin d'écarter le tiers, médiateur symbolique de la société.

La stratégie du pervers consiste à assimiler à la Loi l'homme qui en est le porteur et à disqualifier cet homme, pour défier la Loi. De la sorte, le désir du sujet pervers sera reconnu comme la Loi, et d'abord par le représentant de la Loi transformé en complice et voyeur.

Qu'il cède d'une manière ou d'une autre à la demande du pervers ou qu'il instaure de lui-même une relation de ce genre, le confesseur peut être inconsciemment embarqué comme partenaire d'un scénario pervers bien monté, où le sacrement de pénitence et l'aveu des péchés sont chargés d'une signification bien spécifique.

L'aveu est ici centré sur le désir de l'autre. Celui qui entend l'aveu est induit à désirer cet aveu pour y ressaisir le désir de l'autre : « notre désir concerne... l'aveu du désir de l'autre » (p. 52).

tion, une conduite ou une interprétation qui s'inscrivent, de soi, dans un registre plus narcissique et déssexualisé, où devrait prédominer la recherche de l'identité et non du plaisir et de l'amour.

6. Cf. le chapitre remarquable de J. Clavreul sur le couple pervers in : P. AULAGNIER-SPAIRANI *et al.*, *Le désir et la perversion*, Paris : Seuil, 1967, pp. 91-126.

La curiosité complice du confesseur, qui se *voit* surpris à *voir*, fasciné, la transgression exhibée, ne ressortit pas à l'érotisation d'une puissance de domination, attachée d'aventure au pouvoir de pardonner. Ce qui est ici en cause, c'est plutôt la jouissance masochique d'une participation passive à la scène primitive. Les rôles sont renversés, et le témoin de la Loi quitte son rôle de père symbolique, pour régresser à celui d'enfant coupable de voir ce qui se passe entre les parents... Le pervers a voulu ainsi s'arroger la place du père.

### 1.3.2. *L'objectivité du témoignage de la Loi*

Certes, l'existence de l'aveu et du secret sacramentel offre un matériau tout prêt pour une perversisation de la relation pénitentielle. L'indiscrétion en matière sexuelle est un risque reconnu chez le confesseur. Il y a toutefois à souligner que la forme de la pénitence n'est inventée ni par le confesseur ni par le pénitent : il s'agit d'une institution antérieure à eux et relativement extérieure à eux. Or, si cette institution se prête à être utilisée dans un scénario pervers, elle est aussi ce qui peut éviter d'y entrer ou même permettre d'en sortir.

Par le secret relatif à ses pratiques transgressives, le couple pervers se clôt sur soi et rejette toute forme de triangulation et de référence réelle à la Loi. Ici, l'institution du sacrement de pénitence signifie au contraire et rappelle que trois personnages sont en jeu, et que pénitent et confesseur sont tous deux en relation avec ce Père parfait qui *est* identiquement la Loi et le Pardon. Le secret attaché à l'aveu indique, entre autres, que le prêtre n'est pas le destinataire dernier de la parole entendue, mais que Dieu seul en est le gardien, en définitive.

Il est intéressant de rapprocher le cas du confesseur de celui du psychanalyste à qui un pervers adresse une demande d'analyse. J. Clavreul expose avec pertinence le défi que cette demande inclut, mais — il le fait remarquer — ce défi n'existe pas que dans la mesure où l'analyste accepte la situation où il encourt ce défi. Le pervers ne peut défier l'analyste que dans la mesure où celui-ci cède à l'illusion de se prendre pour la Loi, pour le savoir.

Il y a quelque chose d'analogue dans la perversisation de la relation pénitentielle. En l'entraînant dans la complicité, le pervers veut prouver au confesseur qu'il est lui aussi faillible. Or, le confesseur doit savoir parfois manifester au pénitent qu'il est



lui aussi un homme pécheur, tout en écartant de cette reconnaissance les connotations de masochisme et d'exhibitionnisme trop attendues de l'autre. Il atteste qu'il n'est pas la Loi, mais qu'il est simplement témoin de la Loi et fondamentalement sujet de la Loi. Il revendique cette liberté véritable et inaliénable qui consiste à reconnaître son manque et attendre du Père la parole de réconciliation et d'adoption. En somme, il y a une humilité libératrice et il y a une fermeté indéracinable dans la conviction que le témoignage objectif et ministériel de la Loi de miséricorde est efficace pour tous, à commencer par le témoin lui-même, en dépit et au travers de ses faiblesses et compromissions. Le prêtre doit ne pas se confondre avec son rôle ni se prendre pour Celui qu'il représente, mais tenir fidèlement dans l'accomplissement d'une tâche qui le dépasse, et qui, pour autant, lui est confiée.

La question ici décelée et ouverte est celle du désir du confesseur. Quand je constate que *ça* me fait quelque chose d'entendre tel aveu, je découvre que je ne suis pas libre ni donc libérateur. Pour être au mieux le témoin d'une Parole de libération, le confesseur doit tendre à devenir plus libre. Etre libre à l'égard de ce que l'autre me dit et ne me dit pas, ce n'est pas être indifférent, c'est bien m'intéresser à lui, mais sans être accroché personnellement au point de ressentir menace ou dépendance. Dans le cadre même du sacrement de pénitence, la chance de cette liberté est dans la relation vraie du confesseur à Dieu comme à Celui qui entend et comprend, juge et pardonne.

## 2. LA STRUCTURE DE L'AVEU

Le courant psychanalytique lacanien représente un renouvellement très riche de la théorisation analytique, et nous en trouvons ici l'apport dans les réflexions de J. Durandeaux sur le désir et la perversion. Mais la limite de cette inspiration est qu'elle conduit certains auteurs à une réflexion fort élaborée sur des processus dont ils n'ont pas mis à jour la structure. La psychanalyse plus ancienne et plus classique cède d'aventure à la tentation de chosifier en apposant des étiquettes, mais elle a par contre le mérite de ne jamais supposer connus et établis les mécanismes

des conduites dont on parle. C'est ainsi que l'exposé de J. Durandeaux reste quasiment muet sur la structure de l'aveu.

Qu'en est-il de l'aveu, comment y vient-on, autant de questions qui doivent nous faire cerner le *procès* de l'aveu, au sens cette fois du processus de l'aveu. Nous avons plaisir à reprendre ici un texte d'un analyste contemporain de Freud, T. Reik, auteur de plusieurs études regroupées sous le titre : *Le besoin d'avouer*. Ce livre n'a peut-être rien d'extraordinaire mais il nous rend le service de dire ou redire des choses simples. Or la cure analytique est bien ce qui permet de découvrir des choses simples.

Reik nous éclaire en faisant le parallèle qui s'impose à l'évidence entre l'aveu au confesseur et la parole du patient à l'analyste. Critiquer l'aveu sans en rien laisser subsister, c'est en fin de compte récuser la possibilité libératrice de l'analyse et de toute communication humaine par la parole. En reprenant plus en détail les remarques de Reik sur l'aveu, nous prenons en compte des problèmes que J. Durandeaux soulève sans apparemment s'en apercevoir.

## **2. 1. L'aveu libère par son caractère de compromis**

### *2.1.1. L'aveu répète un affect de plaisir*

Reik est convaincu que l'aveu — au sens large de reconnaître sa faute à autrui — a une valeur thérapeutique. Il est bien clair que l'aveu peut soulager et libérer. Pour rendre compte de cet effet, Reik envisage d'abord l'aveu comme la répétition de l'action qu'il mentionne. Certes, ce n'est qu'une répétition déplacée et atténuée, mais il y a quand même ainsi dans l'aveu une satisfaction, serait-elle minime, qui aide à préférer dans le langage clair la pulsion interdite et ainsi à y renoncer. Il est en effet comme impossible de renoncer à une pulsion qui n'aurait eu aucune forme de satisfaction. La parole qui donne droit de cité à l'existence de la pulsion gratifie assez pour que la pulsion se manifeste et pour que le sujet puisse choisir éventuellement de ne pas la réaliser. Le plaisir procuré par l'aveu pousse le désir à franchir l'interdit censurant la pulsion incriminée. « ... Grâce à l'aveu un sentiment de plaisir se substitue de manière régressive à l'angoisse latente. L'aveu sert ainsi à faire tomber un interdit » (1958, p. 181). S'il y a une tendance inconsciente à avouer, voire un besoin

contraignant (la « compulsion d'aveu », p. 168). c'est qu'il y a un plaisir à avouer, dans la mesure où l'aveu fait quelque peu revivre un affect de plaisir. Voilà un point acquis non négligeable, même si l'essentiel concerne la culpabilité à apaiser.

### 2.1.2. *L'aveu assouvit le besoin de punition*

L'aveu met principalement en œuvre une composante masochique, dans la mesure où il gratifie un besoin de punition : « Le sentiment de culpabilité soulevé par les désirs interdits est partiellement assouvi par l'aveu » (p. 181). Le sentiment inconscient de culpabilité apparaît le plus ordinairement sous la forme d'un besoin d'être puni. Tout se passe comme si l'aveu pouvait tenir lieu du châtement attendu et même anticipé par le sujet dans une conduite autopunitive : « ... le besoin de punition peut substituer l'aveu au châtement » (p. 182). L'aveu est un succédané de la punition, car on y risque d'être privé d'amour par ceux à qui on doit avouer. Cette substitution introduit une transformation décisive. Le châtement, sa recherche masochique, la conduite autopunitive sont de l'ordre de l'*agi* avec ce que cela signifie de pente à la répétition sans fin et de difficulté à prendre conscience de la compulsion latente. Par contre, l'aveu ressortit à la remémoration par et dans la parole, qui est la chance d'accéder à plus de conscience et plus de liberté. Passer du châtement à l'aveu, de l'*agi* à la parole, c'est la technique même et le sens de la cure analytique. L'analyse libère le sujet en le faisant passer d'un masochisme inconscient à un sentiment conscient de culpabilité (cf. p. 208).

Avec ses aspects contrastés mais non contradictoires de plaisir et de punition, l'aveu est typiquement un « compromis », c'est-à-dire une conduite alliant secrètement et subtilement une défense de la pulsion et une réalisation de la même pulsion, sous le couvert et sous la couleur de l'interdit. A cela s'ajoutent d'autres connotations. L'aveu inclut une accusation adressée à la société, coupable d'avoir insuffisamment pris en charge celui qui a commis un acte délictueux. L'aveu satisfait ainsi un besoin collectif de punition, tout en le soulageant par la localisation de la responsabilité dans un individu qui l'assume. L'aveu a un effet libérateur pour les autres qu'il autorise à s'identifier inconsciemment à l'homme publiquement désigné comme coupable. C'est une des voies par lesquelles l'aveu a un impact de réconciliation sociale, en réintégrant dans la société celui qui avoue.

### 2.1.3. *La projection du mauvais objet*

Reik esquisse une interprétation de la dimension relationnelle de l'aveu en le comparant implicitement à l'expulsion des matières fécales (p. 200). Ce fantasme peut sous-tendre la projection du mauvais objet interne, comme représentation imaginaire du péché, assimilé à la saleté qui souille. Quand cette projection s'opère sur quelqu'un qui a un rôle symbolique paternel, le sujet lui demande par cette conduite une réassurance narcissique. L'aveu est par là aussi la recherche d'une confirmation du moi.

## 2.2. **La vérité par la parole**

Une tension non résorbée parcourt les pages de Reik. Il isole une « compulsion d'aveu », et même un « travail » de l'aveu, qu'il compare au travail du rêve ou au travail de deuil. C'est là choisir l'aveu comme un en soi. Mais, d'autre part, Reik tend à assimiler l'aveu à toute parole orientée vers le dévoilement de la vérité. L'aveu y perd son originalité. Par contre il gagne en valeur, dans la mesure où il apparaît comme le modèle de l'accès au symbolique et à la vérité de la culture. Reik a de toute façon le mérite d'aborder le problème de la structure de l'aveu et d'en noter les fonctions positives, au lieu de parler d'un peu loin de l'aveu, en se contentant d'en pointer des cas de déviation ou de dysfonctionnement.

## 3. **L'AVEU, ACTE DE PAROLE, ACTE DE LA LIBERTE**

Dans son texte, J. Durandeaux ramène l'aveu à une sorte de communication de savoir. L'aveu serait la vaine tentative de tout dire à celui qui veut disposer d'un savoir absolu. Cette perspective est pour le moins partielle et décentrée de l'enjeu essentiel. Quand l'aveu est adressé à quelqu'un qui sait déjà ce qu'on va lui dire, il ne perd rien de sa signification et même il la révèle au mieux.

L'aveu n'est pas en effet la communication d'un savoir. Ce qui

s'oppose à l'aveu, ce n'est pas l'erreur mais le mensonge. L'aveu est un acte réconciliateur, où le sujet arrive à se connaître pratiquement, en ce sens qu'il s'accepte, et cela grâce à la parole qu'il adresse à autrui et à la reconnaissance d'autrui. Pour comprendre dans sa profondeur existentielle la portée réconciliatrice de l'aveu, il importe d'abord de méditer sur sa nature comme acte de parole, comme nous y invite la lecture de P. Ricœur.

### 3.1. L'aveu fait ce qu'il dit

L'analyse du langage ne saurait se résumer à la prise en compte d'un contenu noétique transmis à autrui. Le langage est bien autre chose que la communication d'une information. Dans le cas de l'aveu, il est indispensable de s'intéresser à plusieurs autres fonctions du langage<sup>7</sup>. La fonction *référentielle* étudiera ici le *contexte*. *Que* dit celui qui avoue, *de quoi* parle-t-il ? La fonction *expres-sive* étudiera le destinataire, celui qui avoue, et son attitude envers ce qu'il dit. La fonction *conative* s'intéressera au destinataire de l'aveu : *Que* lui demande-t-on ?

A l'entrecroisement de ces fonctions, l'aveu se caractérise par son statut de *performatif*. L'aveu est en effet une de ces paroles, comme la promesse, où le sujet fait ce qu'il dit et même fait en disant. L'aveu est parole et il est acte, c'est une parole qui est un acte, c'est un acte de parole. Par cet acte de parole, le sujet s'engage lui-même : « Prendre sur soi le mal est un acte de langage assimilable au performatif, en ce sens que c'est un langage qui fait quelque chose : il m'impute l'acte » (Ricœur, 1970, p. 17). L'aveu est indissociablement un acte de langage et un acte éthique. Nous pouvons même affirmer, dans la ligne de P. Ricœur, que c'est par l'aveu que le sujet devient un sujet éthique en accédant à sa liberté.

Par l'aveu, le mal cesse d'être appréhendé comme une fatalité subie avec l'être au monde. Le mal n'est plus identifié à un malheur d'exister. L'homme reconnaît dans le mal un « mal-faire », résultant d'un acte, et, du même coup, il a ici la révélation de sa liberté. Il se produit de la sorte la « constitution réci-

7. Nous suivons ici la classification opérée par F.M. GÉNUYT dans son article « La polyphonie des langages religieux », *Lumière et Vie* 22 (113), 1973, pp. 27-38.

proque de la signification *libre* et de la signification *mal* dans un performatif spécifique : *l'aveu* » (*ibid.*). L'aveu est donc cet acte de parole qui fonde la liberté. Ce point gagnera à être explicité selon l'intuition si belle de Ricœur.

### 3.2. L'aveu, acte de la liberté

L'aveu est acte de liberté en ce sens qu'il suppose la liberté. Un aveu sous la contrainte devrait porter un autre nom, car il est la perversion absolue de l'aveu véritable. Mais l'aveu est beaucoup plus encore acte de liberté, en ce sens qu'il fait exister la liberté et même l'accomplit à son maximum. Il est en cela *l'acte de la liberté*. Ricœur justifie cette valeur libératrice de l'aveu en dépliant toutes les séquelles de cet acte de parole.

Par l'aveu, le sujet choisit de porter les conséquences de l'acte qu'il avoue. La libre orientation vers ces conséquences à venir a un effet décisif. Le sujet se reporte rétroactivement comme en deçà de l'acte qu'il a commis et il déclare qu'il aurait pu agir autrement. Le présent de l'aveu unifie le sujet en reliant le futur de la sanction acceptée au passé de l'agi incriminé (cf. *ibid.*). C'est donc par l'aveu que le sujet est constitué dans sa liberté, comme sujet éthique. Ceci suppose corollairement que le sujet qui avoue reconnaisse la liberté de l'autre en formulant dans l'aveu une demande véritable.

### 3.3. L'aveu comme demande

L'aveu n'est pas de l'ordre de l'autoaccusation, en dépit de la similitude extérieure. O. du Roy en établit la distinction avec justesse et finesse : « L'accusation de soi tend à prévenir le reproche qu'autrui pourrait nous adresser. Nous croyons nous disculper en nous rangeant du côté de notre accusateur » (1970 a, p. 67). L'autoaccusation ne met pas en relation réelle avec autrui. Elle maintient le sujet dans le cercle de ses projections narcissiques. Il idéalise l'autre comme le bon objet maternel substitutif, qui doit le réassurer sur son innocence. Ou bien il le charge de représenter sa puissance agressive autodestructrice.

L'aveu véritable se signale par la demande qu'il formule à l'égard de l'autre dans sa liberté. Le sujet n'essaie plus d'enfer-

mer l'autre dans ce dilemme de la complicité ou de la cruauté persécutrice<sup>8</sup>. Il se remet par sa parole à un autre qu'il laisse libre de choisir lui-même le mode de sa réponse. L'aveu n'est plus ici le vœu narcissique d'assujettir le désir de l'autre. Il est bien plutôt la demande adressée au désir de l'autre, reconnu comme sujet d'un désir distinct et original. C'est ici que l'aveu déboucherait sur la demande du pardon, qui est la plus haute reconnaissance de la liberté de l'autre au regard de ce que nous lui avouons.

L'aveu établit déjà une relation avec autrui, dans la mesure où il prouve que ce que nous lui avons dit était « dicible » : ce n'était pas si monstrueux, ce n'est plus « inouï » et c'est donc de l'ordre de l'humain. « Tout ce qui est raconté est racontable », dit l'actrice de *Hiroshima Mon Amour*, après avoir confié le secret écrasant de son adolescence à un ami de rencontre. Ce qui excluait toute communication et qui apparaissait irréparable sous le poids du silence devient, par la parole de l'aveu, la matière et le moyen d'une communication rétablie. Ce processus est toutefois plus profondément accompli quand l'interlocuteur manifeste à son tour au mieux combien il est libre par rapport à l'aveu qu'il a reçu. Or la plus grande liberté par rapport à la faute ne consiste ni à être passivement indulgent ni à user d'une violence de rétorsion, mais à pardonner.

C'est là restituer sa liberté à celui qui vient d'avouer en lui ouvrant un avenir vraiment nouveau et en lui donnant la capacité de se rechoisir et de changer. Ce qui fait face au pardon, c'est l'aveu comme décision de conversion par le repentir. L'aveu, comme repentir et demande de pardon, est quasi impossible là où n'est pas, pour le moins espérée, la libre réponse de l'autre qui fait culminer sa puissance dans la miséricorde.

« On comprend ... que dans ce monde où le présent de l'accusation est coupé du futur de la rémission des péchés, tant d'hommes refluent vers le passé de l'innocence, et rêvent désespérément de paradis perdus, à moins qu'ils ne tentent l'aventure d'une liberté qui plaide non-coupable, d'une liberté sans accusateur, mais aussi sans miséricorde ; car une liberté qui

---

8. Nous devons beaucoup aux analyses admirables d'A. ULEYN sur l'originalité du pardon comme rupture de ce dilemme (cf. 1966, p. 204).

n'est pas aussi *repentir* manque peut-être sa plus intime "structuration" ... le repentir a cette signification temporelle profonde qu'il relie un passé recréé à un futur promis dans un présent réconcilié. Cette restructuration en profondeur est sans doute le moment le plus intense de la liberté... » (Ricœur, 1954, p. 311.)

L'aveu est l'acte suprême qui pose et accomplit la liberté, car il est la conduite efficace par laquelle l'homme s'accepte et se rechoisit dans tout ce qu'il a fait et dans tout ce qu'il est. Pour avoir cette plénitude, l'aveu se doit de se déployer dans l'attente au moins implicite de l'autre, qui signifie sa liberté par la parole du pardon.

## CONCLUSION

### L'AVEU OU LA RECONQUÊTE DE LA VÉRITÉ

L'essai de J. Durandeaux se situe sur plusieurs registres du discours, comme nos réflexions à sa suite. Ce qui paraît prédominant chez lui, c'est une sorte de théologie pastorale d'orientation critique, avec un appareil psychanalytique au niveau de la conceptualisation. C'est un débat fort vif avec la persistance d'une théologie de manuels, qui mérite bien d'être récusée, celle du comptage de péchés mortels. L'auteur se limite trop toutefois au cas de l'aveu sacramentel et se centre trop sur le désir de l'aveu chez le confesseur. Par suite, il est amené à se placer à un plan théologique et à vouloir régler le compte de l'aveu. Au total, cet essai est fort stimulant, y compris dans ce qu'il a de partiel ou d'excessif.

La complexité du dossier nous semblait requérir que l'on ouvrît plus largement le débat et que l'on prît davantage en compte le désir de celui qui avoue. Aussi bien, l'aveu pose-t-il la question fondamentale de la vérité par et dans toute communication humaine. « Tout aveu (est) à la fois... de culpabilité et d'amour... », dit J. Lacroix (1948, p. 54). Le terme de l'aveu est bien le rétablissement d'une relation de vérité dans l'amour. Or la condition en est la reconnaissance du manque-à-être. L'aveu



du péché est ce par quoi nous reconnaissons ce manque le plus profond et personnel, ce manque qui est notre fait parce que nous l'avons voulu. En réalité, le péché introduit au cœur de notre liberté une pesanteur qui s'avère une entrave subie. L'aveu est la conduite par laquelle la liberté essaie de réassumer ce qu'il y a désormais de subi en elle. Elle ne peut aller plus loin en ce sens que reconnaître ce en quoi elle a accru sa finitude, mais c'est là la condition et la chance d'une demande plus vraie et plus profonde à autrui. Avouer, c'est se dire en vérité à l'autre en lui demandant de nous révéler à nous-mêmes et de nous restituer à nous-mêmes dans la vérité par la grâce de son désir et de sa parole. L'aveu est ce qui fait recouvrer la vérité par l'entrée dans le champ de la parole. L'aveu est la chance de l'accès au symbolique.

Jean-Claude SAGNE, o.p.

### Indications bibliographiques

AULAGNIER-SPAIRANI, P. *et al.*

1967 *Le désir et la perversion*, Paris, Seuil.

DURANDEAUX, J.

1972 *Chrétiens au feu de la psychanalyse*, Paris, Gallimard (coll. « Voies ouvertes »).

GENUYT, F.-M.

1973 « La polyphonie des langages religieux », *Lumière et Vie* [Lyon] 22 (113), 1973, pp. 27-38.

LACROIX, J.

1948 *Forces et faiblesses de la famille*, Paris, Seuil (coll. « Esprit »).

REIK, T.

1958 *Le besoin d'avouer. Psychanalyse du crime et du châ-timent*. Trad. de l'allemand par S. Laroche et M. Giacometti. Paris, Payot, 1973.

RICÉUR, P.

1954 « "Morale sans péché" ou péché sans moralisme ? », *Esprit* [Paris] 22 (217-218), 1954, pp. 294-312.

1970 « Culpabilité, éthique et religion », *Concilium* [Tours/Paris] 6 (56), 1970, pp. 11-23.

Roy, O. du.

1970 a « La confession du péché, aveu de soi et rencontre du don », *Bible et vie chrétienne* [Maredsous] (94), 1970, pp. 67-76.

1970 b *La réciprocité. Essai de morale fondamentale*, Paris, Epi.

ULEYN, A.

1966 *Actualité de la fonction prophétique. Psychologie pastorale et culpabilité*, Paris, Desclée De Brouwer.

VIENT DE PARAÎTRE

« Prière universelle »

### Notes de Pastorale Liturgique

N° 109, avril 1974

Un dossier :

- Les enjeux : rôle, place, style et composition.
- La pratique : responsables, conseils, exemples de réalisation, livres utiles.

Eléments pour la prière — Actualités

Le numéro 6 F. — Editions du Cerf.